

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 avril 2019 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Me Pierre Archambault, assistant-secrétaire

Observateur : Mme Nathalie Ricard

Absent : M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

CE-2019-394-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2019-395-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2019-396-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 AVRIL 2019

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 avril 2019, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

CE-2019-397-DEC AUTORISATION / NOTTE IN BIANCO / VINCENZO GUZZO / 4 SEPTEMBRE 2019 ;

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des chemins publics, une demande a été formulée par M. Vincenzo Guzzo afin d'organiser la 12^e édition de la soirée-bénéfice « Notte In Bianco édition 2019 » pour la recherche sur la santé mentale des enfants à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 4 septembre 2019, de 17h à 1h ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Vincenzo Guzzo à tenir une soirée-bénéfice pour la recherche sur le cancer à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 4 septembre 2019, de 17h à 1h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Installation de roulottes toilettes

Il est autorisé d'installer des roulottes toilettes dans la rue pour la tenue de l'activité. Celles-ci devront être enlevées le lendemain.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de l'activité jusqu'à 1 h.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée sur le croissant de la Matapédia pour la tenue de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-398-DEC AUTORISATION / SOIRÉE CARITATIVE /
VINCENZO GUZZO / 11 JUIN 2019**

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des chemins publics, une demande a été formulée par M. Vincenzo Guzzo afin de tenir une soirée caritative pour son 50^e anniversaire de naissance pour la recherche sur la santé mentale des enfants à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 11 juin 2019, de 17h à 1h ;

Il est unanimement résolu d'autoriser M. Vincenzo Guzzo à tenir une soirée caritative pour la recherche sur la santé mentale des enfants à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 11 juin 2019, de 17h à 1h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 3 qui suivent :

1) Installation de roulettes toilettes

Il est autorisé d'installer des roulettes toilettes dans la rue pour la tenue de l'activité. Celles-ci devront être enlevées le lendemain.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de l'activité jusqu'à 1 h.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée sur le croissant de la Matapédia pour la tenue de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2019-399-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la commission de la sécurité publique du 12 mars 2019 ;
 - b) du comité de circulation du 18 mars 2019 ;
 - c) de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 20 mars 2019 ;
 - d) de la commission des sports, loisirs et plein air du 22 mars 2019 ;
 - e) de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 27 mars 2019 ;
-

CE-2019-400-DEC RÉGLEMENTATION / TROIS (3) CASES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉES / HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QU'il n'y a actuellement aucune case de stationnement réservée dans le stationnement municipal de l'Hôtel de Ville de Terrebonne, en vertu du règlement municipal numéro 3901 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Terrebonne, le Directeur général et le Directeur de l'incendie, qui occupe aussi la fonction de coordonnateur municipal à la sécurité civile, doivent pouvoir stationner leur véhicule le plus rapidement possible en cas de sinistre majeur;

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver en tout temps trois (3) cases de stationnement dans le stationnement municipal de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QU'il n'est pas nécessaire d'identifier sur le panneau la personne ou la fonction occupée par celui ou celle à qui la case de stationnement est réservée;

ATTENDU QU'il est recommandé, pour faciliter l'application du futur règlement, d'utiliser à l'interne un système de vignettes uniquement pour ces trois (3) cases de stationnement;

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie propose de faire confectionner les trois (3) vignettes et en gérer l'émission aux personnes concernées;

ATTENDU la recommandation numéro CSP-2019-03-12/01 de la commission de la sécurité publique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique, que le comité exécutif mandate la Direction du greffe et affaires juridiques afin de modifier le règlement municipal numéro 3901 sur la circulation et le stationnement afin de réserver en tout temps trois (3) cases dans le stationnement municipal de l'Hôtel de Ville, et ce, dans le but de s'assurer que les principaux responsables en matière de sécurité civile puissent accéder le plus rapidement possible à leur lieu de travail en cas de sinistre majeur à survenir sur le territoire.

Que la Direction de l'incendie soit et est mandatée à désigner les trois (3) places de stationnement à réserver, à faire confectionner des vignettes et en gérer l'émission aux personnes concernées.

Que les panneaux de signalisation indiquent « Stationnement interdit – sauf détenteurs de vignettes ».

CE-2019-401-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 18 MARS 2019

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du comité de circulation en date du 18 mars 2019, de recommander au conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

REQUÊTE

DÉTAIL

CCIR-2019-03-18/01

Abaisser la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur la rue des Escoumins ;

CCIR-2019-03-18/04

Ajout d'un panneau « présignal » au panneau « arrêt » situé sur la rue d'Angora, à l'intersection de la rue Godard, en direction ouest ;

CCIR-2019-03-18/05	Remplacer les panneaux « stationnement interdit » devant l'école de l'Étincelle sur le boulevard des Seigneurs par des panneaux « arrêt interdit en tout temps » pour empêcher les voitures de se stationner dans la piste cyclable ;
CCIR-2019-03-18/07	Déplacer le panneau « arrêt » situé à l'angle des rues Rodrigue et Isabelle vers l'intersection des rues Rodrigue et Hinds ; Aménager une traverse piétonnière avec marquage au sol à l'intersection des rues Rodrigue et Hinds ;
CCIR-2019-03-18/08	Installation de panneaux « stationnement interdit » du côté sud de la rue Piché, face à l'angle de la rue Arthur-Sanscartier, sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de l'intersection en « T » afin de favoriser une meilleure circulation des véhicules ;
CCIR-2019-03-18/09	Autoriser en tout temps le stationnement au débarcadère de la garderie située sur le boulevard Lucille-Teasdale « Excepté un maximum de 30 minutes du lundi au vendredi » ;
CCIR-2019-03-18/10	Installation d'une balise de centre de rue comme mesure de modération de la vitesse sur la rue de Lorient, près de l'intersection de la rue de Renne ;
CCIR-2019-03-18/12	Interdire le stationnement de chaque côté de l'entrée charretière de la caserne d'incendie no 2, du côté sud de la rue Pascal-Gagnon, afin de faciliter la sortie de véhicules d'urgence ;
CCIR-2019-03-18/13	Installation d'un panneau « Présignal – cul-de-sac – avec une flèche » sur la rue Roger-Lemelin, en direction ouest, à l'intersection de la rue Anne-Hébert ;
CCIR-2019-03-18/16	Allonger le temps de traverse pour les piétons au feu de circulation situé sur le boulevard Lucille-Teasdale, près de la sortie de l'urgence de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur, en faisant passer le temps de traverse de 15 à 20 secondes ;
CCIR-2019-03-18/17	Remplacer la ligne axiale pointillée sur le chemin du Curé-Barrette, entre le chemin Forêt et la montée Major, par une ligne pleine ;
CCIR-2019-03-18/18	Installation de la signalisation aérienne et ajout du marquage au sol sur la montée des Pionniers, à l'angle du chemin Saint-Charles, en face de la nouvelle station d'essence Harnois afin de favoriser une meilleure fluidité de la circulation ;
CCIR-2019-03-18/19	Interdire le stationnement sur une distance de cinq (5) mètres de chaque côté de l'entrée charretière du magasin Club Piscine situé au 3255, boulevard de la Pinière.

**CE-2019-402-DEC NON-RENOUVELLEMENT / ASSURANCE
RESPONSABILITÉ MUNICIPALE DES OFFICIERS
PUBLICS**

ATTENDU l'historique de cinq (5) des primes d'assurance;

ATTENDU la croissance des primes d'assurance pendant cette même période de cinq (5) ans de près de 40% ;

ATTENDU les hausses futures anticipées des primes d'assurance selon notre conseiller en assurance ;

ATTENDU l'absence de déboursés par les assureurs pour l'objet de cette police d'assurance pendant cette période ;

ATTENDU l'expérience positive des autres villes ayant pris une décision similaire antérieurement et celle de la Ville de Terrebonne pour l'aspect réclamations d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-03-20/01 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, de ne pas renouveler l'assurance responsabilité municipale des officiers publics qui vient à échéance le 15 mai 2019.

**CE-2019-403-DEC FINANCEMENT / FONDS DE ROULEMENT /
PROJET D'INSTALLATION DE FEUX DE
CIRCULATION AUX ENTRÉES DU PONT
VALIQUETTE, ENTRE LES CHEMINS COMTOIS ET
MARTIN**

ATTENDU la demande adressée par le comité de circulation (CCIR) afin de trouver une source de financement pour le projet d'installation de feux de circulation aux entrées du pont Valiquette entre les chemins Comtois et Martin ;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a produit une estimation au montant de 90 000\$;

ATTENDU QUE ce projet n'a pas été inclus au programme des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2021 ;

ATTENDU la recommandation numéro CADM-2019-03-20/02 de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, d'autoriser le financement du projet d'installation de feux de circulation aux entrées du pont Valiquette entre les chemins Comtois et Martin, pour un montant de 90 000\$ à être pris à même le du fonds de roulement.

CE-2019-404-DEC ÉTUDE DE FAISABILITÉ / POSSIBILITÉ DE PRÉSENTER LES JEUX DU QUÉBEC 2024 À TERREBONNE

ATTENDU la résolution du conseil municipal no 405-08-2018 mandatant la commission des sports, loisirs et plein air, de concert avec la Direction du loisir et vie communautaire, afin d'analyser l'ensemble des impacts de la présentation de la candidature de la Ville de Terrebonne pour la finale des Jeux du Québec 2024 à Terrebonne et d'en faire rapport au conseil municipal avant le 1^{er} avril 2019;

ATTENDU la volonté de la commission d'étudier la faisabilité technique mais aussi les impacts économiques liés à la présentation de cet événement de grande envergure à Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2019-03-22/01 de la commission des sports, loisirs et plein air ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le mandat confié à la Direction du loisir et vie communautaire pour l'analyse de la candidature de la Ville de Terrebonne pour les Jeux du Québec 2024 soit reporté et qu'elle soit mandatée à préparer le devis nécessaire à un appel d'offres sur invitation au cours du printemps 2019.

Que le rapport final du consultant soit déposé d'ici le 31 octobre 2019.

CE-2019-405-REC PLAN D'ACTION 2019 / POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR

ATTENDU QUE les membres la commission des sports, loisirs et plein air souhaitent revoir certaines mesures du plan d'action 2019 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » adopté en janvier 2019 (résolution no 506-10-2018) afin de dégager des sommes pouvant constituer une enveloppe pour soutenir le milieu dans la réalisation de certaines actions;

ATTENDU QUE les membres de la commission des sports, loisirs et plein air souhaitent intégrer dans ce plan d'action :

- un appel de projets avec un fonds de 25 000\$ pour 2019;
- l'organisation de la Grande marche du Grand Défi Pierre Lavoie le 19 et 20 octobre 2019 avec un budget de 2 500\$.

ATTENDU QUE l'enveloppe globale pour la réalisation des actions 2019 demeure la même;

ATTENDU le dépôt du plan d'action modifié;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2019-03-22/02 de la commission des sports, loisirs et plein air ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif recommande au conseil d'approuver les modifications des différentes mesures contenues au plan d'action 2019 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne afin d'y ajouter les mesures suivantes :

- un appel de projets avec un fonds de 25 000\$ pour 2019;
 - l'organisation de la Grande marche du Grand Défi Pierre Lavoie les 19 et 20 octobre 2019 avec un budget de 2 500\$.
-

**CE-2019-406-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
CRÉDITS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 553 321,52\$ préparée le 4 avril 2019 ;
- b) la liste des crédits du fonds d'administration au montant de -1 584,18\$ préparée le 4 avril 2019.

**CE-2019-407-DEC ÉMISSION DE CARTES D'APPROVISIONNEMENTS /
DIRECTION GÉNÉRALE / DIRECTIONS DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DU LOISIR ET
VIE COMMUNAUTAIRE, DE L'INCENDIE, DE
L'URBANISME DURABLE, DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE ET DES RELATIONS AVEC LES
CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS**

ATTENDU QU'il est de plus en plus fréquent que différentes directions utilisent la carte de crédit de la Direction de l'administration et finances pour s'approvisionner;

ATTENDU QU'il est possible d'obtenir une carte d'approvisionnement au nom d'une direction dont la limite de crédit est de 3 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 29 mars 2019, que le comité exécutif autorise l'émission de cartes d'approvisionnement avec une limite de crédit de 3 000\$ chacune, au nom de :

- ✓ Direction générale;
- ✓ Direction des technologies de l'information;
- ✓ Direction du loisir et vie communautaire;
- ✓ Direction de l'incendie;
- ✓ Direction de l'urbanisme durable;
- ✓ Direction de l'entretien du territoire – mécanique;
- ✓ Direction de l'entretien du territoire – générale;
- ✓ Direction des relations avec les citoyens et des communications.

**CE-2019-408-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 468 107,79\$ préparée le 8 avril 2019.

**CE-2019-409-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR-OPÉRATEUR DE
VÉHICULES MOTORISÉS « B » / SERVICE DE LA
VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur-opérateur de véhicules motorisés « B » au service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} avril 2019, de nommer M. Mathieu Charest au poste de chauffeur-opérateur de véhicules motorisés « B » au service de la voirie de la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 avril 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-410-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONSEILLER EN
IMPLANTATION, APPROVISIONNEMENT /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer Mme Leila Tala-Ighil, conseillère en implantation, approvisionnement, à la Direction de l'administration et finances, et ce, pour un congé de maternité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'administration et finances du 1^{er} avril 2019, d'embaucher M. Alain Héту à titre de conseiller en implantation, approvisionnement, à la Direction de l'administration et finances, et ce, à compter du 6 mai 2019 jusqu'au 20 décembre 2019.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Alain Héту, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les charges de salaire et avantages sociaux soient pris à même les fonds du règlement d'emprunt no 707 relativement à l'acquisition d'un logiciel financier.

**CE-2019-411-DEC EMBAUCHE / CONTREMAÎTRE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de contremaître au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire en raison du départ à la retraite de M. Denis Beaudoin ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Maxime Parisien ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} avril 2019, de nommer M. Maxime Parisien à titre de contremaître au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 6 mai 2019, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Parisien soit fixé à l'échelon 5 de la classe 3, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2019-412-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE (LC)**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 1^{er} avril 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire du 29 mars 2019, de nommer M. Louis Cotineau au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 avril 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-413-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / SERVICE
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE (SG)**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 1^{er} avril 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire du 29 mars 2019, de nommer M. Sylvain Goulet au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 avril 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-414-DEC NOMINATION / OUVRIÈRE DE PARCS / SERVICE
DES PARCS ET ESPACES VERTS / DIRECTION
DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE (IB)**

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 1^{er} avril 2019 et de la Direction de l'entretien du territoire du 29 mars 2019, de nommer Mme Isabelle Barsalou au poste d'ouvrière de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 avril 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2019-415-DEC PROLONGATION / CONTRAT / CONSEILLÈRE,
DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le contrat individuel de travail de Mme Édith Juneau à titre de conseillère, développement de politiques, à la Direction du loisir et vie communautaire afin de répondre aux objectifs de la direction ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction du loisir et vie communautaire du 1^{er} avril 2019, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 17 avril 2020, le contrat de Mme Édith Juneau au poste de conseillère, développement de politiques, à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Édith Juneau.

**CE-2019-416-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 1^{er} avril 2019 et de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 mars 2019, de nommer Mme Chantal Rose au poste de secrétaire à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 29 avril 2019, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2019-417-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / ACQUISITION DE VESTES PARE-
BALLES**

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative pour le remplacement de vestes pare-balles afin de respecter l'article 28.07 de la convention collective avec la Fraternité des policiers de Terrebonne inc. qui stipule que la Ville fournit à chaque employé qui en fait la demande une veste pare-balles individuelle et cette dernière est renouvelée à tous les cinq (5) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 29 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès d'au moins trois (3) fournisseurs, pour « *l'acquisition de vestes pare-balles* ».

**CE-2019-418-DEC NOMINATION / CAPITAINE / SECTION DU
DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET
AFFAIRES PUBLIQUES / DIRECTION DE LA
POLICE**

ATTENDU l'affichage interne d'un poste de capitaine suite à la création du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval/Terrebonne (BIELT) ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Joël Lamarche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 2 avril 2019, de nommer M. Joël Lamarche à titre de capitaine à la section du développement organisationnel et affaires publiques à la Direction de la police, à compter du 11 avril 2019, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc.

Que la Direction des ressources humaines soit et est autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif de la classe salariale et du positionnement).

**CE-2019-419-REC RENOUVELLEMENT / ENTENTE / IMPLANTATION,
INSTALLATION ET ENTRETIEN / STATIONS DE
MESURES DE LA RIVIÈRE / VILLE DE LAVAL**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 401-07-2007 autorisant la signature de l'entente à intervenir avec la Ville de Laval concernant l'aménagement et l'exploitation de stations de mesure de niveau d'eau de la rivière;

ATTENDU QUE cette entente permet aux deux (2) partenaires de collaborer au niveau de la surveillance de la rivière et n'implique pas d'iniquité ou d'ajustement requis;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est responsable des frais d'électricité et du nettoyage de l'accès au besoin et la Ville de Laval assure les frais d'exploitation et donne accès aux données ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, malgré la clause numéro 11 de l'entente prévoyant un renouvellement automatique, désire informer la Ville de Laval de son intention de renouveler cette entente pour un (1) an ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'incendie du 26 mars 2019, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le renouvellement de l'entente avec la Ville de Laval concernant l'aménagement et l'exploitation de stations de mesure de niveau d'eau de la rivière.

CE-2019-420-DEC REJET / SOUMISSION / TRAVAUX DE RACCORDEMENT D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE AU POSTE DE POLICE DE TERREBONNE / 491, BOULEVARD DES SEIGNEURS / AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de raccordement d'un groupe électrogène au poste de police de Terrebonne situé au 491, boulevard des Seigneurs (SA19-9017) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2019, à savoir :

Senterre entrepreneur général inc.	79 000,00\$ t.t.c.
Systèmes urbains inc.	82 426,46\$ t.t.c.
Poulin électrique inc.	97 679,31\$ t.t.c.
Groupe Thermo-Lite inc.	99 042,16\$ t.t.c.
La cie électrique Britton ltée	106 466,85\$ t.t.c.
La cie Repentigny électrique inc.	263 091,54\$ t.t.c.

ATTENDU QU'un des items nécessitant un prix pour l'entrepreneur par un fournisseur distributeur affiche des écarts substantiels entre les différentes propositions;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir l'approche du consultant afin que plusieurs fournisseurs de l'équipement en cause soient spécifiés, et ce, sans possibilité d'équivalence cette fois;

ATTENDU QUE la soumission de la société Senterre entrepreneur général inc. est supérieure de 44,9% à l'estimation de 54 513\$ (t.t.c.), est trop élevée et peut conséquemment être rejetée, et ce, selon les décisions citées au Bulletin Muni-Express publié le 15 mars 2012 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique du 28 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 27 mars 2019, que le comité exécutif rejette l'ensemble des soumissions dans le cadre des travaux de raccordement d'un groupe électrogène au poste de police de Terrebonne situé au 491, boulevard des Seigneurs.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les « **travaux de raccordement du groupe électrogène au poste de police de Terrebonne situé au 491, boulevard des Seigneurs** ».

CE-2019-421-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AMÉLIORATION / SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA CASERNE NO 5 / 1105, RUE ARMAND-BOMBARDIER

ATTENDU QU'un local situé au 1105, rue Armand-Bombardier, a été loué et que certains aménagements ont été réalisés par le propriétaire afin d'accueillir temporairement les besoins que représente une caserne, et ce, en attendant la construction d'une nouvelle caserne dans le secteur de Terrebonne-Ouest;

ATTENDU QUE la Direction générale a autorisé la réalisation du projet d'amélioration des installations existantes;

ATTENDU QU'un échéancier a été élaboré pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU les résolutions du comité exécutif numéros CE-2018-1377-DEC et CE2018-1378-DEC mandatant des firmes de professionnels en architecture (Éric Painchaud architecte et associés inc.) et en génie électromécanique (Ponton Guillot inc.) pour la réalisation de plans et devis et un soutien durant l'appel d'offres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} avril 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour des « **travaux afin d'améliorer la sécurité des occupants de la caserne no 5 située au 1105, rue Armand-Bombardier** ».

CE-2019-422-REC SOUMISSION / TONTE DE PELOUSE / SECTEUR 2

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la tonte de pelouse du secteur 2 pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA19-9025) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 15 février 2019 et dans le journal La Revue le 13 février 2019 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 5 mars 2019 à 11 h 01, à savoir :

Gazon Rive-Nord inc.	133 864,17\$ t.t.c.	prix négocié 123 023,25\$ t.t.c.
----------------------	---------------------	--

ATTENDU QUE la Ville, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, peut s'entendre pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé lorsqu'une seule soumission conforme est reçue ;

ATTENDU QUE la société Gazon Rive-Nord inc. a consenti à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit au nouveau montant de 123 023,25\$ (t.t.c.) au lieu de 133 864,17\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la soumission de la société Gazon Rive-Nord inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 5 mars 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 89 802,66\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 mars 2019 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 27 mars 2019, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **GAZON RIVE-NORD INC.**, datée du 5 mars 2019, pour la tonte de pelouse du secteur 2, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 29 avril 2019, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant négocié annuel de 107 000\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0099 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-423-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉFECTION D'ASPHALTE DIVERSE ET COUPES
24 ET 72 HEURES**

ATTENDU QUE le contrat pour la réfection d'asphalte diverse arrive à échéance en avril 2019;

ATTENDU QUE le contrat pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures arrive à échéance en avril 2019;

ATTENDU QUE le contrat pour la réfection d'asphalte de traverses de rues, saison 2018, arrive à échéance en avril 2019;

ATTENDU QU'il est avantageux de regrouper ces trois (3) dossiers de réfection d'asphalte en un seul dossier;

ATTENDU QUE la Direction de l'entretien du territoire doit procéder, dans le cadre de ses activités, à un appel d'offres public pour la réfection d'asphalte diverse et coupe 24 et 72 heures;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} avril 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à regrouper ces trois (3) appels d'offres en un (1) seul et à procéder à un appel d'offres public pour la « **réfection d'asphalte diverse et coupes 24 et 72 heures** ».

**CE-2019-424-DEC AUTORISATION / MANDAT ACHATS REGROUPÉS /
FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES, ÉTANGS
AÉRÉS DE L'USINE D'ÉPURATION, RÉACTEUR
BIOLOGIQUE SÉQUENTIEL / ANCIENNE USINE DE
FILTRATION ET CERTAINES STATIONS DE POMPAGE**

ATTENDU QUE la ville de Terrebonne doit utiliser des produits chimiques dans le cadre des opérations de traitements de ses eaux potables et usées;

ATTENDU QUE l'acquisition de ces produits chimiques représente des coûts annuels importants afin de respecter les normes de traitement en vigueur;

ATTENDU QUE le Regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive Nord de Montréal offre à la Ville de Terrebonne de bénéficier de certaines économies d'échelles via un achat regroupé;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) est mandatée, pour l'année 2020, afin d'effectuer le processus d'appel d'offres pour le regroupement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} avril 2019, d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à mandater la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable (RIEP) afin de produire, pour la Ville de Terrebonne, les cahiers des charges, de procéder à un appel d'offres public et d'ouvrir les soumissions pour la « **fourniture de produits chimiques, étangs aérés de l'usine d'épuration, réacteur biologique séquentiel, ancienne usine de filtration et certaines stations de pompage** » et ce, pour l'année 2020.

**CE-2019-425-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
VIDANGE DES BOUES / ÉTANGS DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE les cellules 1 ouest, 2 ouest et 3 ouest ainsi que les cellules 1 est et 2 est des étangs de Terrebonne avaient respectivement un taux d'occupation total des boues de 17,2%, 26,6%, 26,6 %, 23,9% et de 28,2% à l'automne 2018;

ATTENDU QUE lorsque le pourcentage de boue approche 15% du volume théorique d'un étang, ceci indique la nécessité prochaine de vidanger les boues tel qu'indiqué dans le « Guide pratique de mesures des boues dans les étangs d'épuration », MAMROT, 6 décembre 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des prix pour la vidange des étangs de Terrebonne en 2019;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} avril 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **vidange des boues des étangs de Terrebonne** ».

**CE-2019-426-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE
CONSTRUCTION / NOUVEAU CHALET / PARC
SAINT-SACREMENT / AMÉNAGEMENT
PAYSAGER**

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 705 décrétant des travaux pour l'aménagement des équipements de loisir pour divers parcs de la Ville, lequel a reçu l'approbation par le MAMOT le 16 mai 2018;

ATTENDU QUE le programme des parcs 2018 visé par le règlement numéro 705 prévoit des travaux de construction d'un nouveau chalet au parc St-Sacrement en 2019 et un emprunt de 750 000\$ plus taxes pour en défrayer les coûts;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 385-08-2018, adoptée le 14 août 2018, acceptant la soumission de la firme Hébert Zurita Danis Smith, architectes, pour les services professionnels en équipe pluridisciplinaire pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de démolition et de construction d'un nouveau chalet au parc St-Sacrement, pour un montant de 91 750\$ plus taxes (SA18-9045);

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 536 décrétant des travaux de réaménagement du parc Saint-Sacrement, lequel a reçu l'approbation par le MAMOT le 17 juillet 2012 ;

ATTENDU QU'un avenant au mandat professionnel de la firme Hébert Zurita Danis Smith, architectes, a été octroyé au montant de 12 840\$ (taxes en sus);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de démolition et de construction d'un chalet au parc Saint-Sacrement ainsi que l'aménagement extérieur auquel est intégré le futur marché public;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 1^{er} avril 2019, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour «**la réalisation des travaux de démolition et de construction d'un nouveau chalet au parc Saint-Sacrement ainsi que d'aménagement paysager** ». (règlements 705 et 536)

**CE-2019-427-DEC ENTRAVE À LA CIRCULATION / FERMETURE DE
RUE / RANG SAINT-FRANÇOIS / DU 15 AVRIL AU
3 MAI 2019**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 093-03-2017, adoptée le 13 mars 2017, acceptant la soumission de la société BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de mise à niveau de sept (7) postes de pompage des eaux usées : Charles-Aubert, Entreprises est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François # 1, Saint-François # 2 et Durocher (bâtiment) (SA17-3006) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 470-12-2017, adoptée le 11 décembre 2017, acceptant la soumission de la société Norclair pour des travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompage (SA17-3030) ;

ATTENDU QUE le projet nécessite le raccordement du poste de pompage Saint-François #2 aux conduites pluviales et de refoulement existantes sur le rang Saint-François;

ATTENDU QUE les travaux de raccordement nécessitent la fermeture complète du rang Saint-François #2 face au 1100, rang Saint-François;

ATTENDU QU'un plan de détour est présenté pour dévier la circulation sur la route 335 ainsi que sur la montée Gagnon;

ATTENDU QUE les véhicules d'urgence pourront circuler par le chantier en cas d'urgence. La caserne de pompier no 5 située sur la rue Armand-Bombardier couvre en premier les interventions du parc industriel ainsi que le sud de la 640 et que l'accès pour accéder la route 335 est primordial;

ATTENDU QUE le rang Saint-François sera ouvert à la circulation pour le congé de Pâques, soit du 19 au 22 avril 2019 ;

ATTENDU QUE les dates peuvent varier légèrement selon les conditions météorologiques;

ATTENDU QU'un plan de communication concernant les travaux est en cours de préparation et sera distribué aux citoyens touchés par cette entrave à la circulation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 2 avril 2019, que le comité exécutif autorise la fermeture du rang Saint-François, à partir du 15 avril au 3 mai 2019, avec l'utilisation d'un chemin de détour, afin de permettre à la société Norclair de réaliser les travaux prévus au contrat.

**CE-2019-428-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX /
PROLONGEMENT DE LA RUE YVES-BLAIS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux d'infrastructures sur le prolongement de la rue Yves-Blais dans la Croisée urbaine (SA19-3006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 février 2019 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2019 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Solmatech inc.	38,04	39 589,34\$ t.t.c.
Groupe ABS	34,49	42 503,96\$ t.t.c.
SNC Lavalin GEM Québec inc.	26,13	58 070,65\$ t.t.c.
DEC Enviro inc.	--	--
Wood – Solutions en environnement & infrastructure, division de Wood Canada limitée	--	--

ATTENDU QUE les firmes DEC Enviro inc. et Wood – Solutions en environnement & infrastructure, division de Wood Canada limitée, ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 1^{er} avril 2019 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Solmatech inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 2 avril 2019, d'accepter la soumission de la firme **SOLMATECH INC.** pour les services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux pour les travaux d'infrastructures sur le prolongement de la rue Yves-Blais dans la Croisée urbaine, pour un montant de 34 433\$ (taxes en sus) à être pris à même les protocoles pour le développement de la rue Yves-Blais (P2016-10).

Que ledit mandat soit conditionnel à la signature du protocole d'entente et à la réception du dépôt des sommes par le promoteur dans le poste budgétaire numéro 05-151-10-955.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis de la Direction du génie et projets spéciaux.

**CE-2019-429-DEC AUTORISATION / STRUCTURE DE PROTECTION
DU PONT LEPAGE / BOULEVARD J.S.-
ARCHAMBAULT**

ATTENDU la problématique de la structure du pont Lepage sous l'autoroute 25 depuis son élargissement en 2010;

ATTENDU QUE treize (13) incidents contre la structure du pont ont été rapportés par la police et le ministère des Transports du Québec (MTQ) à cause des camions, et ce, depuis 2011;

ATTENDU QUE le MTQ a produit un rapport préliminaire trouvant des solutions;

ATTENDU QUE le MTQ a besoin de l'autorisation de la Ville afin d'installer la structure de protection étant donné que les terrains en dessous du pont Lepage appartiennent à la Ville;

ATTENDU QUE la Direction du génie et environnement a vérifié le site proposé et il y a place pour l'installation sous réserve d'une validation finale des sites proposés pour les bases des poteaux;

ATTENDU QUE le MTQ demeure propriétaire et responsable de l'installation, de la maintenance et des coûts reliés à cette structure ainsi que le présignal de signalisation;

ATTENDU QUE tous les frais afférents aux projets sont à la charge du MTQ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et environnement du 2 avril 2019, que le comité exécutif accepte le projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'installer une structure de protection pour le pont Lepage dans l'emprise du boulevard J.-S.-Archambault.

Que subséquemment, le MTQ soit responsable et propriétaire pour la maintenance de la structure et de la signalisation de présignal ainsi que tous les frais afférents au projet.

CE-2019-430-DEC CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS EN ARGENT / CÔTE DE TERREBONNE / RUE GAGNÉ

ATTENDU QUE le lot visé par l'opération cadastrale était avant la rénovation cadastrale immatriculé comme une partie du lot 86;

ATTENDU QUE dans le cadre d'un projet de lotissement où une contribution pour fins de parcs est exigible, le comité exécutif peut statuer sur le choix d'une contribution en terrain ou en argent ;

ATTENDU QU'une cession en superficie de terrain à même le lot visé ne permettrait pas l'aménagement ou l'agrandissement d'un parc ou la préservation d'un espace naturel;

ATTENDU QUE la contribution comporte une exemption de 1 500 mètres conformément à l'article 36 du Règlement de lotissement no 1002;

ATTENDU QUE ladite contribution a été versée sous forme monétaire;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 197-05-2017 autorisant la demande de dérogation mineure numéro 2017-00119 visant la réduction de la profondeur d'un lot bâti, et ce, afin de permettre la création de deux (2) nouveaux lots à bâtir;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 29 mars 2019, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 9 599,80\$, dans le cadre de la subdivision d'une partie du lot 2 921 851 du cadastre du Québec pour créer deux (2) terrains à bâtir sur côte de Terrebonne et la rue Gagné. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 10396 de ses minutes.

CE-2019-431-DEC UTILISATION DE CHEMIN PUBLIC / COURSE À PIED / ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-BOIS / 17 MAI 2019

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande de l'école de l'Orée des Bois pour la tenue d'une course à pied pour les étudiants qui se déroulera sur la piste cyclable de la rue Rodrigue (du débarcadère de l'école du Boisé au débarcadère de l'école de l'Orée-des-Bois) le vendredi 17 mai 2019 de 13h à 15h20 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 27 mars 2019, d'autoriser l'école de l'Orée-des-Bois à tenir une course à pied sur la piste cyclable de la rue Rodrigue le vendredi 17 mai 2019 de 13h à 15h20.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

CE-2019-432-DEC DÉFI CARDIO / CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À TERREBONNE / 22 MAI 2019

ATTENDU QUE, selon la politique de fermeture de rue et d'utilisation de chemin public, la Direction du loisir et vie communautaire a reçu une demande du Cégep Régional de Lanaudière à Terrebonne pour la tenue d'une épreuve de course pour les étudiants dans le cadre du Défi-Cardio qui se déroulera autour du cégep et le Complexe aquatique ainsi que sur le boulevard des Entreprises le 22 mai 2019 de 7h30 à 12h30 ;

1) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes nécessaires pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-434-DEC COMPÉTITION DE DANSE BRAVISSIMO /
STATIONNEMENT / LES COMPLEXES SPORTIFS
TERREBONNE INC. / 11 ET 12 AVRIL 2019**

ATTENDU QUE Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. recevront du 11 au 12 avril prochain une compétition de danse d'envergure provinciale au Centre Expo Terrebonne;

ATTENDU QUE l'an dernier cette demande a été autorisée et qu'aucune problématique en lien avec cette autorisation n'a été relevée ;

ATTENDU QUE la Direction de la police a déjà autorisé la demande de stationnement sur rue ;

ATTENDU QU'en parallèle le Cégep mettra en place, pour les 11 et 12 avril, un plan particulier de circulation et de signalisation avec du personnel pour guider les automobilistes ;

ATTENDU QUE des affiches seront installées sur les terrains des Complexes Sportifs Terrebonne afin de présenter les options de stationnement supplémentaire;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 mars 2019, que le comité exécutif autorise la tenue de la compétition de danse Bravissimo au Centre Expo Terrebonne, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 et 2 qui suivent :

1) Stationnement

Le stationnement sur rue est autorisé du côté sud du boulevard Édouard-Michelin pour la durée de l'événement.

2) Affiches de signalisation

L'installation d'affiches en bordure du boulevard des Entreprises est autorisée. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-435-REC CONTRAT DE LOCATION DE GLACE / AUTOMNE 2019
/ LES COMPLEXES SPORTIFS TERREBONNE INC.**

ATTENDU les besoins en heures de glace, de même que la grille horaire pour l'automne 2019, ont été déterminés au cours des derniers mois en collaboration avec Les Complexes Sportifs Terrebonne et que le coût du contrat, pour l'automne 2019, est de 1 200 429,83\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le nombre d'heures de glace louées est déterminé en fonction du nombre de participants provenant de Terrebonne inscrits dans les associations à la saison 2017-2018 ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU le respect des protocoles d'entente et les ratios établis avec les associations ;

ATTENDU la « Politique relative à l'octroi d'heures de glace » ;

ATTENDU le respect des prévisions budgétaires de la Ville pour la location des heures de glaces pour l'automne 2019 ;

ATTENDU QUE le premier versement du calendrier de paiement est prévu pour le 1^{er} mai 2019 ;

ATTENDU QUE la municipalité, conformément à l'article 573.3 alinéa 2.1 de la *Loi sur les cités et villes*, peut allouer, de gré à gré, un contrat dont l'objet est la fourniture de services qui est conclu avec un organisme à but non lucratif même si le montant excède 25 000 \$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et de la vie communautaire du 29 mars 2019, que le comité exécutif recommande au conseil municipal la signature du contrat de location de glace pour l'automne 2019 au montant de 1 044 079\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits 2019-0127 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-436-DEC COURIR À VOTRE RYTHME / FONDATION SANTÉ
SUD DE LANAUDIÈRE / POLYCLINIQUE PIERRE-
LE GARDEUR / 15 JUIN 2019**

ATTENDU la demande de la Fondation du CISSS du Sud de Lanaudière afin d'organiser un événement de course et de marche pour amasser des fonds, le samedi 15 juin 2019, de 9h à 13h (rassemblement des participants à compter de 7h) ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU l'expertise reconnue du comité dans l'organisation de cet événement ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à fournir les bénévoles nécessaires afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours ;

ATTENDU l'approbation des trajets par la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 mars 2019, d'autoriser la Fondation du CISSS du Sud de Lanaudière à organiser un événement de course et de marche le samedi 15 juin 2019, de 9h à 13h, selon les trajets suivants :

2.5 km

Départ : stationnement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur, boulevards Lucille-Teasdale, Marcel-Therrien, rue Jacques-Duprast et retour vers l'hôpital ;

5 km

Départ : stationnement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur, boulevards Lucille-Teasdale, Marcel-Therrien, rues Jacques-Duprast, Jean-Beauchamp, Louis-Truchon, boulevard Pierre-Le Gardeur, avenue des Grands-Prés jusqu'au parc et retour vers l'hôpital ;

10 km (2 tours de 5 km)

Départ : stationnement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur, boulevards Lucille-Teasdale, Marcel-Therrien, rues Jacques-Duprast, Jean-Beauchamp, Louis-Truchon, boulevard Pierre-Le Gardeur, avenue des Grands-Prés jusqu'au terre-plein et retour vers l'hôpital ;

15 km

Départ : stationnement de l'hôpital Pierre-Le Gardeur, boulevards Lucille-Teasdale, Marcel-Therrien, rues Jacques-Duprast, Jean-Beauchamp, Louis-Truchon, boulevard Pierre-Le Gardeur, avenue des Grands-Prés jusqu'au chemin Saint-Charles et retour vers l'hôpital ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assister l'organisme et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-437-DEC MARCHE DU PARDON / CHEVALIERS DE
COLOMB DE TERREBONNE / 19 AVRIL 2019**

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Terrebonne désirent organiser une marche du pardon le vendredi 19 avril prochain, entre 13h et 15h, dans le cadre de la fête de Pâques ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU l'expertise reconnue du comité dans l'organisation de cet événement ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à fournir les bénévoles nécessaires afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours ;

ATTENDU QUE le trajet a été autorisé par la Direction de la police ;

ATTENDU QUE le circuit proposé est le même que celui des dernières années, soit les rues Saint-Sacrement, Saint-Paul, Théberge, Bernard, L'Abbé Pierre, Langlois, Chartrand et Saint-Louis ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 mars 2019, d'autoriser les Chevaliers de Colomb de Terrebonne à tenir une marche du pardon le 19 avril de 13h à 15h.

Que la Direction de la police fournisse les effectifs nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de l'activité.

**CE-2019-438-DEC MARCHE DU REIN 2019 / FONDATION
CANADIENNE DU REIN / 26 MAI 2019**

ATTENDU la demande de la Fondation canadienne du rein afin d'organiser, pour une deuxième (2^e) fois, la Marche du rein pour amasser des fonds pour leur cause, le dimanche 26 mai 2019, de 10h à 11h15 (montage de 7h à 9h et démontage de 13h à 15h) (l'événement aura lieu beau temps, mauvais temps);

ATTENDU l'expertise reconnue du comité dans l'organisation de cet événement ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à fournir les bénévoles nécessaires afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours ;

ATTENDU l'approbation des trajets par la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de cette activité ;

ATTENDU QUE cette activité ne va pas à l'encontre des principes établis dans le « Guide pratique à l'intention des promoteurs d'événements » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 mars 2019, d'autoriser la Fondation du rein à organiser la Marche du rein le dimanche 26 mai 2019, de 10h à 11h15 selon le trajet suivant :

5 km

Départ : parc Saint-Sacrement, rue Saint-Sacrement, terrain de l'école Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, boulevard des Braves et deux (2) tours de l'Île-des-Moulins et sens inverse pour le retour ;

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assister l'organisme et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

**CE-2019-439-DEC VÉLO QUÉBEC ÉVÉNEMENT / DÉFI
MÉTROPOLITAIN / 26 MAI 2019**

ATTENDU QUE Vélo Québec désire organiser le Défi Métropolitain, un événement cycliste regroupant 3 500 cyclistes, le dimanche 26 mai 2019 ;

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU l'expertise reconnue de Vélo Québec dans l'organisation d'événements ;

ATTENDU QUE l'organisme s'engage à fournir les bénévoles nécessaires afin d'assurer la sécurité tout au long du parcours ;

ATTENDU QUE les trajets ont été autorisés par la Direction de la police ;

ATTENDU QUE le cortège cycliste empruntera les rues de Terrebonne, à savoir le chemin Martin, montée Valiquette, boulevard Laurier et le chemin du Trait-Carré ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire n'a relevé, au cours des dernières années, aucune anomalie dans l'organisation de ce type d'activité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 29 mars 2019, d'autoriser Vélo Québec à organiser le Défi Métropolitain le dimanche 26 mai 2019.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2019-440-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU

ATTENDU QU'en vertu de la « Politique de reconnaissance » et des « Politiques de soutien à la vie associative » des organismes à but non lucratif peuvent déposer diverses demandes d'aide financière afin d'être soutenus pour différents projets ;

ATTENDU QUE les demandes des organismes admissibles sont étudiées par un comité formé d'élus qui se réunit trois (3) fois par année ;

ATTENDU QUE les demandes soumises au comité ont préalablement fait l'objet d'une analyse administrative ;

ATTENDU QUE l'admissibilité des demandes a été confirmée puisqu'elles ont été présentées par des organismes reconnus ou des promoteurs autorisés sur le formulaire approprié et qu'elles respectent les conditions générales et particulières des programmes visés ;

ATTENDU QUE l'évaluation et l'attribution des subventions recommandées par le comité d'analyse ont été réalisées en considérant les critères énoncés pour chaque programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de la Direction du loisir et vie communautaire du 22 mars 2019, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants pour un total de 10 248\$:

<i>Demandeur / Nom de l'organisme</i>	<i>Titre du projet</i>	<i>Programme</i>	<i>Montant demandé</i>	<i>Maximum admissible</i>	<i>Montant accordé</i>
Club de Pickelball De Terrebonne	Création de l'organisme	2 Création de nouveaux organismes	1 393,45\$	278,69\$	223\$
M.O.M.S.	Rénovation de la Halte Garderie	3 Soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments	10 000,00\$	10 000,00\$	5 000\$
Service d'aide SEDAI T.S.S.	Réaménagement des locaux	3 Soutien à l'achat, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments	10 000,00\$	10 000,00\$	3 000\$
Office d'habitation de Lanaudière Sud	Achat d'équipements pour aire de jeux	4 Soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable	583,49\$	583,49\$	525\$
Service d'aide SEDAI T.S.S.	Achat de matériel pour aménagement nouveaux locaux	4 Soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable	5 000,00\$	5 000,00\$	1 000\$
Comité Citoyen du Festival Le Mot	Festival de la francophonie Le Mot	5 Réalisation d'événements spéciaux	1 370,00\$	1 370,00\$	500\$
				TOTAL	10 248\$

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0125 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2019-441-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE
GESTION DES MISES À JOUR LOGICIEL (PATCH
MANAGEMENT SYSTEM)**

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information procède déjà aux mises à jour automatiques des correctifs pour les produits Microsoft sur les postes de travail et manuellement pour les correctifs pour les serveurs;

ATTENDU QUE les recommandations du rapport d'« Évaluation des contrôles en matière de sécurité informatique » émis par le bureau du Vérificateur général de la Ville de Terrebonne en février 2015 incluaient la mise en place d'un système de gestion des correctifs et des vulnérabilités afin d'augmenter la fréquence et l'installation des correctifs pour tous les logiciels des postes de travail et serveurs;

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative pour l'acquisition d'un système de gestion des mises à jour logiciel (*patch management system*) ;

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a considéré cinq (5) produits disponibles sur le marché et effectué, selon nos besoins, une évaluation des caractéristiques de ceux-ci afin d'en sélectionner deux (2);

ATTENDU QUE la Direction des technologies de l'information a procédé à une évaluation détaillée des deux (2) produits sélectionnés pour en comparer les fonctionnalités, l'intégration dans nos environnements ainsi que la facilité d'utilisation et que nous avons sélectionné celui qui répondait le plus à nos besoins, soit le logiciel *Ivanti Security Controls – Patch Management*,

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 29 mars 2019, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres sur invitation auprès de revendeurs pour « ***l'acquisition du logiciel de gestion des mises à jour et correctifs logiciels Ivanti Security Controls – Patch Management*** ».

**CE-2019-442-DEC SOUMISSION / AUTORISATION / SECONDE
PROLONGATION DE 6 MOIS / RÉSEAU PUBLIC DE
TRANSMISSION DE DONNÉES POUR LA FLOTTE DE
TERMINAUX VÉHICULAIRES DE LA VILLE DE
TERREBONNE (ÉQUIPEMENTS ET FORFAITS
CELLULAIRES)**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 448-08-2012, adoptée le 13 août 2012, acceptant la soumission de la société Telus Communication pour l'utilisation d'un réseau public de transmission de données pour la flotte véhiculaire police et incendie pour une période de quatre (4) ans plus une année d'option (SA12-8002) ;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1525-DEC autorisant l'utilisation de l'année d'option prévue sous l'appel d'offres public SA12-8002 ;

ATTENDU QUE le contrat avec Telus se terminait le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1239-DEC permettait la prolongation de ce contrat pour une période de 6 mois (jusqu'au 30 juin 2018) ;

ATTENDU QUE les dépenses ont été encourues dans les budgets d'opérations de 2018 des Directions de la police et de l'incendie pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018 pour la poursuite d'utilisation de ces services ;

ATTENDU QUE la situation doit être normalisée et que la Direction des technologies de l'information doit procéder au maintien opérationnel des liens de communication des véhiculaires de la sécurité publique (police et incendies);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des technologies de l'information du 18 mars 2019, que le comité exécutif autorise la prolongation, pour une période de six (6) mois, du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, le contrat pour le réseau public de transmission de données pour la flotte véhiculaire police et incendie avec la société Telus le temps que les forfaits cellulaires véhiculaires requis soient acquis auprès du CSPQ selon l'entente en vigueur et d'effectuer les changements de configuration requis, le tout pour un montant de 10 031,99\$ (taxes en sus) pour la Direction de la police et d'un montant de 2 986,03\$ (taxes en sus) pour la Direction de l'incendie. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2019-0123 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la Direction des technologies de l'information soit autorisée à procéder à un appel d'offres sur invitation pour « ***l'utilisation des licences du logiciel de communication NetMotion (en location ou en acquisition, comparées sur 3 ans)*** ».

CE-2019-443-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h05.

Président

Assistant-secrétaire